

CGT FINANCES PUBLIQUES de la GIRONDE Cité administrative 1° étage, Tour A (porte 10) Boite 85-33090 Bordeaux cedex  
Tél :05 56 24 81 52 – cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr

## Action La Réole du 29 septembre



### 9 organisations de retraités appellent à nous mobiliser pour une véritable revalorisation de nos retraites et pensions dès le 1er octobre 2016.

### 250 participants à LA RÉOLE

En Gironde les organisations nous ont invités au rassemblement revendicatif à La Réole place de la mairie à l'occasion du salon Silver Économie, organisé par le conseil départemental sur l'économie au service des seniors en ruralité :

La Silver économie est l'économie au service des âgés.

L'enjeu est crucial : il s'agit de permettre et d'encourager les innovations qui vont nous accompagner dans notre avancée en âge et faire reculer la perte d'autonomie : Habitat, Transport, Emploi, Innovations, Autonomie... Deux jours entiers pour aborder les enjeux de la Silver Économie.

**Le Conseil départemental de l'USR CGT 33** a proposé d'organiser des bus pour s'y rendre malgré le coût financier

À 11 h 30 divers intervenants ont pris la parole dont la secrétaire USR 33 ; une délégation d'une quarantaine de personnes a été reçue par le maire, délégation importante avec plusieurs interventions argumentées et chiffrées qui ont un peu surpris les élus et responsables du salon.

Il y avait aussi les soignants de l'hôpital et maison de retraités. Certains syndiqués ont regretté la manif à Bordeaux, d'autres la manif devant hôpital de La Réole...

## Brève



### Vivement que j'atteigne 92 ans.

Difficile d'y croire !

Voilà où mènent les grignotages constants et permanents des crédits sociaux.

Il fallait oser !!

Dorénavant le colis de fin d'année offert aux retraités des Finances ne sera plus attribué qu'à ceux ayant au moins 92 ans.

Certes l'espérance de vie des hommes (autour de 80 ans) et des femmes (autour de 85 ans) a un peu augmenté, mais seuls ceux ayant largement dépassé cette moyenne auront droit au colis.

Renseignements pris, lors des premières attributions le seuil requis était de 72 ans.

Comme le « ridicule ne tue plus », pourquoi ne pas faire pétitionner les 4200 retraités des Finances ?

---

### Sommaire :

- **Page 1 :** Compte rendu action La Réole du 29 septembre Vivement que j'atteigne 92 ans
- **Page 2 :** Agenda 80 ans : congés payés
- **Page 3 :** Compte rendu AG Agenda
- **Page 4 :** Référencement Mutuelle et La Rochelle
- **Page 5 :** Échos des actifs
- **Page 6 :** Compteur Linky (suite) Avis de recherche Retenue à la source



80 ans... On entend aujourd'hui parler de « burn out », des salariés se suicident au travail, nos collègues en activité nous font part à chaque rencontre de leur désappointement devant la dégradation de leurs conditions de travail, et du travail lui-même.

Le travail a toujours été considéré comme une aliénation, mais aussi, dans certaines conditions, comme un facteur d'épanouissement.

Durant des siècles, le temps libre n'était même pas un droit. Avec le développement du salariat et des structures de production plus importantes, les salariés se sont regroupés en corporations puis en syndicats lorsqu'ils ont, après des dizaines d'années de lutte obtenu la reconnaissance de ce droit. Ces regroupements leur ont permis de poser des revendications dont certaines ont mis très longtemps à être entendues... et satisfaites.

Le temps de travail a été l'une d'elle. Sa réduction par exemple : Alors que la norme était de journées de travail de 12 ou 14 heures, finalement, la loi instituant la journée de 8 heures est votée le 23 avril 1919. Elle représente alors l'aboutissement d'une revendication portée par la CGT depuis de nombreuses années. Mais le patronat de la métallurgie entend faire figurer

dans la convention le maintien du même niveau de production en 8 heures. De nombreuses grèves éclatent. De nouvelles négociations s'engagent, sous l'égide du gouvernement et si la loi est votée, *son application est soumise aux accords conclus par branches et par régions*. Les employeurs usent de cette possibilité pour obtenir de nombreuses dérogations, et, par exemple, recourent massivement aux heures supplémentaires. Au final, la loi représente une réelle avancée sociale dans certaines branches, mais dans d'autres, ses effets sont quasiment nuls. (site <http://www.boursedutravail-paris.fr>)

Toute ressemblance avec la loi El Khomri ne peut être considérée comme fortuite, bien sûr.

Les salariés posaient aussi une autre revendication, qui se rapportait en partie au temps de travail et en partie aux rémunérations, celle des « vacances payées ».

Le patronat répondait « condamnation des entreprises à la faillite ». Au cours des années 1920 et 1930, on trouve dans les archives syndicales des tracts, journaux et textes traitant de cette revendication.

Arrive 1936. Le Front Populaire, alliance des partis de gauche (SFIO, Radicaux, PCF) triomphe. Son programme électoral est modéré : ni les congés payés ni la semaine de 40 heures ne sont prévus.

Mais cette victoire suscite l'enthousiasme et un élan revendicatif concrétisé par des grèves avec occupations d'usines. Les « accords de

Matignon » qui créeront les conventions collectives, la semaine de 40 heures et 15 jours de congés payés sont signés.

Il y a 80 ans...

Les 15 jours d'alors vont peu à peu, au fil des luttes « faire des petits ». C'est une avancée sociale considérable. Il suffit d'imaginer la vie sans ces congés !

Et ces 15 jours ont entraîné derrière eux d'autres améliorations : généralisation des réductions annuelles sur les chemins de fer, création d'organisations culturelles populaires, promotion des colonies de vacances par les entreprises, congés pour maternité, le congé paternité, congé d'adoption, congés pour événements familiaux, congés de formation professionnelle, absences pour accident du travail et maladie professionnelle, dans la limite d'un an, etc.

Si les études font apparaître un impact positif des congés sur la productivité, on découvre aussi une démultiplication de celle-ci. Comme toujours, les possédants tentent de reprendre sous une autre forme les concessions qu'ils sont forcés d'accepter face aux luttes. L'exigence de productivité nous renvoie au début de cet article.

Ce que l'Histoire et l'expérience vécue nous a appris demeure : un acquis est toujours susceptible d'être attaqué s'il est insuffisamment défendu. Mais soyons optimistes : nos générations et les suivantes trouveront le chemin.

## Assemblée générale du 19 mai 2016

Grand changement pour notre AG annuelle des retraités : elle avait lieu à la Bourse du Travail. 31 d'entre nous sont présents, assemblée le matin, repas convivial sur place le midi et visite de l'immeuble de la Bourse, classé aux monuments historiques. Belle journée !!!

Huguette Berasategui brosse une introduction à la réunion rappelant notre activité dont, le journal, qui en est à son 38° numéro. 59 retraités ont payé leur cotisation (il reste quelques copains qui ont oublié). Décision est prise de contacter les absents non excusés afin de ne pas perdre le contact.

Christiane Dambourgès évoque le volet social ; une enquête dans ce domaine est à venir, on l'attend. Elle demande la participation de tous pour émettre des propositions à l'action sociale lorsqu'elle siège au Conseil Départemental d'Action Sociale.

Puis nous abordons le thème choisi pour notre AG : quel est notre ressenti de la situation générale en France et dans le monde. Comment le vivons-nous ? Le tour de table permet à chacun de s'exprimer.

Deux sujets ont été particulièrement évoqués.

- *La France vient de subir les attentats meurtriers, et au moment de l'AG se déroulent de grandes manifestations contre la « LOI TRAVAIL » mettant à mal le Code du Travail.*

- Certains ressentent un climat anxiogène ils ne veulent plus participer aux manifestations, d'autres, ils sont les plus nombreux, souhaitent peser par leur présence sur le rejet de cette loi qu'ils jugent comme une régression.

La présence de casseurs est vue comme une manipulation du pouvoir, pour faire retomber sur les syndicats, la CGT en particulier, la responsabilité des incidents. Questions : pourquoi les casseurs ne sont-ils pas arrêtés par la police et pourquoi la presse insiste-t-elle autant sur ces faits dont l'objectif est de choquer les téléspectateurs et auditeurs ?

Les attentats et la situation internationale mettent la démocratie en danger. La violence n'est pas seulement le fait des casseurs, le gouvernement en présentant « la Loi Travail », en faisant passer par l'article 49-3, en ayant proposé une loi pour la déchéance de nationalité, fait preuve, aussi, d'une certaine violence.

Ont aussi été évoqués l'accord au TAFTA en cours de discussion entre les États-Unis et l'Europe, les Paradis Fiscaux, l'augmentation de la richesse insolente pour une poignée d'individus, la place trop importante des religions dans les débats, le mouvement « nuit debout » traduisant le malaise de

notre société, le chômage qui ne faiblit pas...

- *Les relations difficiles avec la Mutuelle.*

Beaucoup soulignent la difficulté d'avoir un interlocuteur auprès de notre mutuelle, on ne sait pas à qui s'adresser. Serait-il possible d'avoir le nom d'un correspondant ? Ou créer un poste de médiateur ?

Le Guide du Retraité est envoyé sur demande, ne pourrait-il pas être expédié à chaque retraité en utilisant les fonds du CAL ?

Une information sur les différentes structures mutualistes : MFP, MGEFI, MASFIP, distinctes de l'assurance maladie serait bienvenue dans notre journal.

Certains se tournent vers l'assistante sociale de leur commune.

Peut-on mettre en place une visite de l'assistante sociale pour les plus fragiles ? Lors de problèmes administratifs divers il ne faut pas hésiter à faire appel au médiateur de la République.

En 2017, au moment du nouveau référencement, le Ministère choisira la mutuelle qui accompagnera ses agents. Risquons-nous d'avoir une mutuelle privée, et alors quel sort réserverait-elle aux retraités ?

Tout ceci aurait mérité une synthèse, mais le repas nous attendait....

## Brève

### Agenda :

La prochaine réunion du collectif d'animation de la Commission aura lieu le **jeudi 24 novembre après-midi à la Cité administrative**



Plusieurs informations convergentes syndicales et mutualistes ont, cet été, interpellé chacun sur les risques pesant sur notre complémentaire santé.

Ci-dessous l'extrait sur ce point des objectifs revendicatifs de l'Union fédérale des Retraités Finances CGT qui seront discutés lors d'une Conférence Nationale qui se tiendra à La Rochelle fin novembre. Une délégation de 4 camarades de notre groupe, s'y rendra, en voiture, le 30 novembre.

### Extrait : « LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE »



À l'UFR-Finances, comme dans toute la CGT, notre combat porte sur la défense, la reconquête et le développement de la Sécurité sociale fondée sur l'amélioration des droits (y compris pour la prise en charge de nouveaux risques telle que la perte d'autonomie) pour un remboursement à 100 % des frais engagés. Mais dans l'immédiat, il porte aussi sur l'avenir des systèmes de protection sociale complémentaire qui reste un enjeu clé.

Dans le cadre des nouvelles procédures d'appels d'offres, pour la protection sociale complémentaire (mutuelles) qui s'engagent, les « opérateurs » sélectionnés dans le cadre du référencement doivent agir sans but lucratif, mettre en œuvre des solidarités intergénérationnelles et ne pas avoir la possibilité d'organiser une sélection des risques.

Lors d'une rencontre en septembre avec M Huwart conseiller social de M Sapin, la CGT à l'offensive a déclaré que seul l'intérêt des personnels était sa boussole et qu'il convenait de manière urgente que Bercy revoit sa copie !

En effet le cahier des charges permettant le référencement d'un opérateur est à ce point "moins disant" qu'il ne permettrait pas de couvrir les prestations aujourd'hui assurées par exemple par la MGEFI.

Mais la CGT veut plus et mieux pour les agents quel que soit leur statut et qu'ils soient actifs ou retraités. Elle a donc demandé que s'ouvrent de véritables négociations sur :

- Le niveau de l'offre santé prévoyance dépendance
- Une réelle solidarité générationnelle et indiciaire et donc le niveau des cotisations
- Une réelle transparence des informations qui devront être données régulièrement aux adhérents
- Une implication des agents via leurs organisations syndicales dans le comité de suivi du référencement
- Une majoration de la participation de l'employeur
- Le choix d'un opérateur qui assume sa responsabilité sociale

Reconnaissant qu'il fallait travailler encore le dossier, le conseiller social a renvoyé la réponse de M Sapin au prochain CTM (4 octobre)... Les agents jugeront ! <https://www.cgffinances.fr>

Et au Comité Technique Ministériel du 4/10, nos représentants ont précisé :

« Concernant la protection sociale complémentaire, nous avons des propositions et sommes prêts à entrer en négociations. Nous considérons qu'il s'agit d'améliorer significativement les prestations allouées aux agents de Bercy ».

Il nous a été promis des réponses écrites sur l'ensemble des questions posées, qui pour certaines sont en souffrance depuis des années ...



**Les Centres de Contact :** un service public de proximité

Dans le cadre des « évolutions du dispositif d'accueil des usagers » l'administration fiscale a trouvé une idée géniale qui s'appelle les Centres de Contact.

Ce type de service est supposé recevoir et traiter, dans son périmètre de compétence, les appels téléphoniques et les courriels des usagers en lieu et place des services locaux.

Une première expérimentation en 2014 avec le centre de contact de Rouen (pour l'Oise et les Alpes-Maritimes) et une seconde en 2015 avec celui de Chartres (pour l'Eure-et-Loir et la Seine-Saint-Denis) s'étant, comme de bien entendu, révélées « positives » il n'en est que plus urgent de généraliser ce type de service dès 2016.

C'est ainsi que la Gironde est dotée depuis le 1er octobre d'un centre de contact situé...situé...à Valence dans la Drôme.

Pour le plus grand bonheur des usagers, les centres de contact seront accessibles tous les jours de 8 h 30 à 19h, avec une extension jusqu'à 22 h et quelques samedis durant de courtes périodes.

La CGT tient à rappeler que la généralisation des centres de contacts et la dématérialisation à tout va ne solutionne pas tout, au contraire. Cela permet surtout de supprimer à nouveau des postes dans les services physiques, d'éloigner encore plus le contribuable du service public, qui fond comme neige au soleil pendant que les plates formes téléphoniques poussent comme des champignons.

**Pôle d'évaluation des locaux professionnels :** faire et défaire c'est toujours travailler !

Le Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) avait été créé au sein du CDIF Bordeaux. Sa mission consistait à apporter aux services un soutien pour les évaluations complexes

des propriétés bâties, notamment des locaux à usage professionnel, et les opérations associées (traitement du contentieux, mise à jour des procès-verbaux d'évaluation). Ce service d'évaluation des locaux professionnels a donc été confié aux 11 **SIP** (Service des Impôts des Particuliers) du département.

À compter du 01/09/2017, il est prévu de départementaliser l'évaluation des locaux professionnels et les opérations associées (traitement du contentieux, mise à jour des procès-verbaux d'évaluation) et de confier cette mission à un PELP de plein exercice, qui sera situé à la cité administrative.

Le nombre d'emplois nécessaires a été évalué à 7 agents par la direction.

Mais peut-on se fier à ce nombre, même s'il a été acté que les emplois transférés soient susceptibles d'évoluer en fonction de la charge réelle de travail de ce nouveau service.

Ce ne serait pas la première fois qu'à l'occasion de transferts de tâches entre services consécutifs à des restructurations l'administration rectifie la charge de travail correspondante dans le seul but d'oublier des emplois en cours de route.

C'est donc à juste titre que la CGT affirme qu'elle restera vigilante à la bonne installation des agents, et veillera à ce que tous les moyens humains soient mis à disposition pour que ce service fonctionne correctement.

**Petit exercice d'autosatisfaction qui peut éclairer les deux points précédents :**

Le 10 octobre s'est tenu une réunion des cadres A+ du département. (Environ 100 personnes).

Mr D'Argenson, directeur régional des finances publiques de la Gironde, y a notamment parlé d'harmonisation des postes comptables, de spécialisation

des postes hospitaliers.

Il a surtout rappelé que depuis son arrivée il avait fermé 13 trésoreries (soit 30 % des postes comptables) et a conclu en disant : « nous sommes en mouvement ».



**Mr Morvan, responsable du pôle pilotage et ressources, a pour sa part annoncé une baisse des effectifs à la DGFIP : 2130 emplois en moins sur l'ensemble de la France pour 2017 et 37 EMPLOIS EN MOINS EN GIRONDE (5 A -16 B ET -16C).....bingo.....décompte à confirmer.**

A priori seuls 10 emplois seraient créés pour la retenue à la source dont la mise en place est prévue le 1/01/2018.

Voilà en gros les principaux points de satisfaction de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Gironde.

Tout ce petit monde s'est ensuite retrouvé autour d'un apéritif gazeux et quelques petits fours.....les temps sont durs il faut bien se remonter le moral.



COMPTEUR LINKY



« Vous appelez ça un compteur intelligent ? »  
« Ah... »

Un article est déjà paru dans le n°38 de notre publication. Nous vous communiquons ci-dessous une contribution supplémentaire.

Vous recevez en même temps que ce journal un document d'Indecosa-cgt sur le compteur Linky.

### ***LES COMPTEURS LINKY : UN GRAND MYSTÈRE !!***

On parle beaucoup du compteur LINKY et il suscite surtout de nombreuses interrogations, car il est difficile d'avoir une idée tranchée sur la mise en place de ces compteurs suite à tout ce que l'on peut lire ou entendre.

- Sur la question des ondes émises par exemple les avis diffèrent. Certains les considèrent néfastes pour la santé, alors que d'autres estiment qu'ils ne le sont pas plus ni moins que les portables, la wi-fi, ou la live-box etc, le compteur respectant largement les normes sanitaires définies au niveau européen et français.
- Sur les emplois supprimés concernant la relève de nos anciens compteurs, de nouveaux emplois seraient créés dans la gestion numérique.

Enfin, certains détracteurs affirment que ce compteur « sera l'espion du foyer » mais il y a déjà longtemps que les compteurs d'eau de la Lyonnaise ont été remplacés par le même type que LINKY, et personne n'en a jamais rien dit.

La meilleure garantie pour tous les usagers c'est que pour le moment E.D.F. reste encore une grande entreprise nationale de service public et que le droit à l'énergie pour tout être humain soit une réalité.

Mais toute cette campagne contre LINKY ne fait-elle pas le jeu de la privatisation accélérée d'E.D.F., pour livrer un peu plus le marché aux appétits des Multinationales telles que SUEZ, TOTAL, COLLABORE etc

*En conclusion tous les recours contre la pose de ces compteurs s'avèrent inefficaces et inutiles, contre une décision prise par le gouvernement, écrite dans la loi de transition énergétique du 17 août 2015.*

## Enquête auprès des anciennes dactylocodeuses

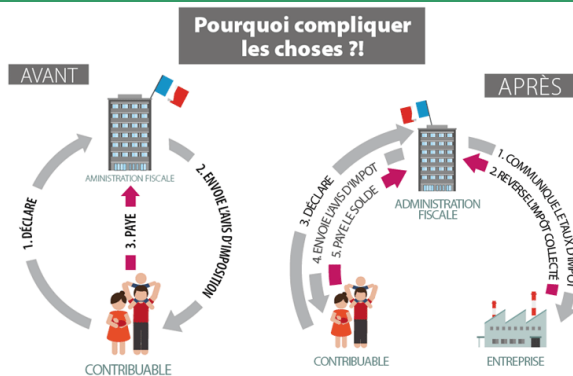


Il semble qu'apparaissent un certain nombre de conséquences sur la santé des collègues qui ont exercé des fonctions de dactylo-codeuses dans les services informatiques de la DGI ou du Trésor public. Dans le cadre d'un travail sur le suivi médical post professionnel, la Fédération des Finances CGT effectue une enquête auprès des personnes ayant travaillé dans ces services et recherche des volontaires pour y participer. Merci aux personnes concernées et volontaires, ou connaissant des personnes susceptibles de l'être, de contacter la section par téléphone au 05 56 24 81

52 ou par mail [cgt.drfinp33@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfinp33@dgfip.finances.gouv.fr) pour demander le questionnaire.

Il ne s'agit que d'une enquête, et participer peut rendre service à tout le monde.

## Tous aux abris ! La retenue à la source arrive en 2018 !



### **1-Grâce à la retenue à la source, plus besoin de faire de déclaration de revenus ?**

C'est faux. Si l'administration fiscale peut avoir une connaissance des salaires, elle ignore les changements de situation de famille, ou certaines déductions fiscales (frais de garde d'enfant, travaux dans l'habitation, cotisation syndicale...). Il faudrait donc continuer à faire une déclaration annuelle.

### **2-Finis les décalages entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt ?**

En cas de baisse des revenus, le montant de l'impôt ne pourrait pas être immédiatement modifié. Les variations du montant de l'impôt découlent de critères qui ne pourront être connus qu'à l'occasion de la déclaration de revenus annuelle.

Les rectifications se feraient comme aujourd'hui avec un an de décalage.

### **3-La retenue à la source simplifierait le paiement de l'impôt ?**

Non pas vraiment. La retenue à la source n'amènerait pas de bénéfice par rapport au dispositif de la mensualisation.

### **4-Y a t - il des risques ?**

La retenue à la source donnerait à l'employeur des éléments sur la vie privée des salariés (situation familiale, revenus du conjoint...), autant d'éléments confidentiels qui doivent le rester.

### **5-La collecte par l'entreprise de l'impôt sur le revenu pose-t-elle problème ?**

Les entreprises risquent de faire de la rétention de trésorerie et de pratiquer une fraude similaire à celle massive pour la TVA. En plus, elles vont immanquablement réclamer une compensation pour les frais de gestion liés au recouvrement de l'impôt. Cela représentera donc une nouvelle dépense pour l'État.